



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 11 décembre 2019, le conseil a adopté le règlement numéro **1929** intitulé « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES EAUX ET L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 305 600 \$ DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1800, 1835 ET 1852 EN VUE DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 305 600 \$** », ayant pour objet de décréter l'acquisition et le remplacement d'équipements au Service des eaux et l'affectation de la somme de 305 600 \$ des soldes disponibles des règlements numéros 1800, 1835 et 1852 en vue de financer une dépense de 305 600 \$.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 13, 14, 15, 16 et 17 janvier 2020 et par la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 mars 2020.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Le règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site internet de la Ville, section mairie / avis publics.

Fait à Saint-Eustache, ce 3<sup>e</sup> jour de mars 2020.

Fanny Pineault,  
assistante-greffière